Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 21 (1883)

Heft: 15

Artikel: La nomination d'un Conseiller fédéral

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-187665

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse: un an . . . 4 fr. 50 six mois. . . 2 fr. 50 LTRANGER: un an . . 7 fr. 20 On peut s'abenner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monner, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES: La ligne ou son espace, 15 c. Pour l'étranger, 20 cent.

La nomination d'un Conseiller fédéral.

Un de nos abonnés nous écrit de Berne:

L'Assemblée fédérale a élu mardi dernier M. le Dr Deucher, de Thurgovie, au poste important de membre du Conseil fédéral, en remplacement de M. Bavier, nommé ambassadeur suisse à Rome. Cette nomination sera généralement bien accueillie dans la Suisse romande, où M. Deucher est connu comme l'un de nos confédérés qui sympathisent le plus avec nos aspirations et nos besoins.

Mais ce n'est pas de la politique que nous voulons faire ici. Nous voulons plutôt communiquer à nos lecteurs les impressions d'un spectateur sur la physionomie de l'Assemblée fédérale, dans les jours solennels où se présente, soit la nomination du Président de la Confédération, soit l'élection d'un Conseiller fédéral.

Beaucoup de nos lecteurs connaissent la salle du Conseil national, cette grande salle rectangulaire, à l'aspect sévère, solennel peut-être, froid et lourd, en tous cas.

Nous voici au matin d'un grand jour. Peu de places vides; tout le monde est sur le pont; le télégraphe a rappelé de toutes parts les retardataires. Le Conseil des Etats arrive et il n'est pas trop de tous les divans ou fauteuils répartis dans les contours de la salle, pour offrir l'hospitalité à ces hôtes momentanés du Conseil national.

Les tribunes sont garnies; quelques dames veulent bien apporter un élément gracieux et gai au milieu des tons sombres de la galerie. Le corps diplomatique est dans les couloirs, témoignant par sa présence de son intérêt à ces manifestations de notre vie nationale.

Vous croyez peut-être que la salle est fiévreuse, agitée; que l'on voit les mots d'ordre courir d'un banc à l'autre?... Pas le moins du monde. Le siège est fait; chacun a arrêté son vote. Les huissiers qui distribuent les listes, le font avec cette philosophique indifférence de gens qui en ont vu déjà de toutes les couleurs.

Au coup de 9 h. 1/4, et sans avertissement, le secrétaire du Conseil des Etats fait l'appel de ce corps; le Chancelier de la Confédération, qui remplit l'office de secrétaire du Conseil national, appelle à son tour les représentants du peuple. Dans la salle, on prend note des absents, peu nombreux d'ailleurs, et l'on commente l'influence qu'ils peuvent exercer sur le résultat de la votation.

Le président du Conseil national, en même temps président de l'Assemblée fédérale, est à son poste, au haut de la tribune élevée qui lui sert de siège. Les scrutateurs délivrent les bulletins rouges, les huissiers les recueillent et le bureau est formé de la réunion des bureaux des deux Conseils. La salle est absolument calme, mais les regards sont tendus vers les scrutateurs. Un signal imperceptible de l'un d'eux, le jeu de leur physionomie fait connaître le résultat, avant qu'il soit proclamé; les dépêches préparées à l'avance se complètent, et c'est pendant un quart d'heure un véritable assaut du bureau té-légraphique du palais fédéral.

L'élu adresse quelques mots de remerciement, le secrétaire lit son court procès-verbal, les curieux se dispersent et chaque Conseil reprend séance, après quelques moments donnés à l'expansion du contentement ou de la déconvenue.

En somme, un calme remarquable à la surface; aucune passion, aucune préoccupation ne se révèlent; mais au fond il y a l'anxiété du résultat incertain, et c'est quand l'élection est faite, que l'on peut voir combien ce calme apparent couvrait de luttes intérieures.

L'Assemblée française est d'un tempérament bien différent; elle est toute en dehors, en mouvements, en éclats de voix, et nos Grands Conseils de la Suisse romande manifestent mieux aussi les intérêts ou les passions qui les agitent. Le caractère germain, qui domine à l'Assemblée fédérale, se prête moins à ces expansions. Celui qui assiste pour la première fois à l'une de ces solennités et qui attend une grande mise en scène, éprouve certainement quelque déception. La mise en scène n'est pourtant pas tout dans ce monde et le pays ne peut que gagner à ce que le sérieux des questions ne soit pas sacrifié à une vaine représentation extérieure, à des discours faits pour les sténographes et à la préoccupation de recueillir les applaudissements enlevés par une brillante période oratoire.

A la Tonhalle.

Lausanne, 12 avril 1883.

Le terrible désastre de Vallorbes, dont tous nos lecteurs connaissent déjà les navrants détails a, dans toute son horreur, je dirais presque, un beau côté. C'est de venir prouver une fois de plus, que, dans notre pays, les mots de charité et de solidarité ne sont pas encore de vains mots. De tous côtés, en